Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261020-DELIB44_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	044

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
8 octobre 2026

Convocation affichée le :
8 octobre 2026

Liste des délibérations affichée le :
15 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Christophe GAIGNERIE, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**14**
Pouvoirs	00
Votants	**14**

Etaient présents :
M. Jean-Christophe GAIGNERIE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Angélique MÉLIGNER, M. Kevin POIRIER, M. Ludovic EVEN, M. Maxime VILBOUX, Mme Carine GEFFROY, Mme Marie-Haude SAUDRAIS, Mme Amandine MANDARON, M. Ludovic CHASSAN, Mme Emeline BELTRAM, Mme Carolane PANNIER--PERRET, M. Kevin ANDRÉ.
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M. Gaëtan COUVRIE,

Secrétaire de séance : Mme Carolane PANNIER--PERRET a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Décision Modification – Section Investissement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la nomenclature M57 ;
Vu le Budget 2026 de la commune ;
Considérant, la nécessité de réaliser des études complémentaires pour la rénovation de l'ancien patronage ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder à une décision modificative du budget de la commune pour l'exercice 2026, en section d'investissement, afin d'ajuster les crédits budgétaires ouverts à certains chapitres, ceux-ci étant insuffisants au regard des besoins de la commune (étude complémentaire rénovation Patronage).

Il propose en conséquence de procéder aux virements de crédits suivants :

Chapitre	Compte	Proposition
20 - Immobilisation incorporelles	203 - Frais d'études	+ 18 000 €
23- Immobilisation en cours	231 - Immobilisation corporelles en cours	- 18 000 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20261020-DELIB44_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative du budget de la commune pour l'exercice 2026, en section d'investissement, conformément aux mouvements de crédits présentés ci-dessus.

- **D'AUTORISER** les virements de crédits correspondants, à savoir une augmentation de 18 000,00 € au compte 203 « Frais d'études » et une diminution de 18 000,00 € au compte 231 « Immobilisations corporelles en cours ».

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Jean-Christophe GAIGNERIE.

